

Monsieur le Président, vous réunissez ce jour la commission administrative paritaire n°1 en formation conjointe afin d'examiner la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Inspecteur des finances publiques au titre de l'année 2012.

Les conditions dans lesquelles se déroulent à présent ces commissions ne sont pas satisfaisantes et ce pour de nombreuses raisons. Personne à la DRFiP du Rhône n'est dupe ; nous assistons, contraints et forcés, à l'application quasi systématique des pratiques et règles de gestion de l' EX DGI même lorsqu'elles sont les moins favorables. La liste d'aptitude proposée ce jour n'échappe pas à la règle.

Aussi, voici quelques éléments qui montrent que l'administration n'a pas tenu ses promesses, ou tout au moins les promesses de son Directeur Général qui nous a fait miroiter le célèbre « **gagnant-gagnant** ».

- **Appel de candidature** : Les directions locales prenaient la peine d'avertir les agents remplissant les conditions statutaires par lettre individuelle, rendez-vous maintenant sur Ulysse et tant pis si vous passez à côté de la date ...
- **Examen de la valeur professionnelle** : la prise en compte de la valeur professionnelle passe maintenant de **3 à 5 ans**.
- **Propositions au plan local** : le classement des lauréats était auparavant fait en CAP Locale par les membres de la CAP Locale, il est maintenant effectué par le Directeur à l'issue de la CAP ! **La situation est d'autant plus difficile que le nombre de proposés par la direction est strictement égal au nombre de promotions, ce qui empêche la CAP locale de jouer son rôle.** Ce constat a déjà été fait et dénoncé lors de la CAP C en B. Après les accords de Bercy (non signés par Force Ouvrière) qui ont démolit le paritarisme en CT, c'est maintenant en CAPL que le paritarisme disparaît de fait avec de telles pratiques.
- **Affectation géographique** : en filière gestion publique, les lauréats de cette liste d'aptitude de B en A avaient l'assurance d'être affectés dans une zone géographique assez large pour satisfaire les besoins administratifs, assez restreinte pour ne pas déstabiliser la vie familiale de nos agents. Cette zone s'étendait du Puy de Dôme à La Haute-Savoie pour les lauréats du Rhône. En maintenant les règles de l'EX DGI pour tout le monde, cette affectation sera dorénavant nationale. **La conséquence ne s'est pas faite attendre, le nombre de candidatures a été divisé par deux en un an (de 71 à 35 !) en filière GP.** Ce ne sera même plus une affectation sur des postes offerts car les agents devront en outre remplir une demande de mutation. Gare aux demandes incorrectement remplies, la Direction Générale profitera pour les affecter d'office là où elle le souhaite !

Force Ouvrière a bien essayé de faire appliquer de nouvelles règles lors des groupes de travail au niveau national mais d'autres OS se sont empressés d'enterrer le sujet... Pas touche au système DGI même lorsqu'il est le plus défavorable aux agents !

Un nouveau système aurait été bénéfique pour tout le monde, l'administration a trouvé des alliés de poids pour se simplifier la tâche... et éviter de travailler à un meilleur système, son but étant d'aller vite au moindre coût et de ne pas faire de vagues, **l'objectif était collectivement atteint !** Tant pis pour les agents !

C'est pourquoi, en renforçant les positions de **FO DGFIP69** lors des dernières élections, les agents de la DRFiP du Rhône ne se sont pas trompés et exigent que leurs revendications en matière de règles de gestion aboutissent et que le résultat soit :

Le meilleur pour tout le monde !

Les élus Force Ouvrière

Emmanuel ESTENNE, Guillaume FERRAND, Yves RAICHL